



## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2019

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 18

Nombre de Membres Présents : 18

Date de la Convocation : 4 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le onze décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, MORVAN Jean-Pierre, MICHEL Nicole, BACUS Marc, VAISSIE Pierre, GANNAT Dominique, BODIOU Pascal, LE BARS Nadia, LEGENDRE Karine, PARZY Guy, ZEGGANE Emilie, COGNEAU Emmanuel, PAGE Danièle, RENAUD Éric.

**Pouvoirs** : ROUSSIAU Xavier a donné pouvoir à VAISSIE Pierre  
KERGADALLAN Loïc a donné pouvoir à BODIOU Pascal  
RICHARD Marie-Paule a donné pouvoir à Gervais EGAULT

**Absente** : Sylvie CRAVEC

**Secrétaire de séance** : Dany PAGE

#### **Ordre du jour** :

- 1- Complexe sportif : choix du maître d'œuvre
- 2- Programme de voirie : avenants
- 3- Tarifs municipaux
- 4- Décisions budgétaires modificatives
- 5- Admissions en non valeur
- 6- Demande d'appui pour la délégation de la compétence eau potable du Syndicat d'Eau du Trégor
- 7- Questions diverses :
  - Clôture du budget lotissement de Penker
  - Complexe sportif / Demande de DETR
  - Convention de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance :

\*\*\*\*\*

## **2019-11-12-01 : Complexe Sportif – Choix du Maître d'œuvre**

Dans le cadre de la création du complexe sportif, le Maire rappelle la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

18 plis ont été reçus et analysés selon les critères suivants :

- 30 % prix

- 70 % valeur technique selon les sous-critères ci-dessous :

Sous-critère 1 / 3 points : La méthodologie et l'approche technique pour mener à bien la mission et garantir le respect de l'enveloppe prévisionnelle.

Sous-critère 2 / 3 points : La pluridisciplinarité de l'équipe : organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, détaillant la répartition des différentes compétences entre les intervenants par phase avec identification précise de chaque intervenant

Sous-critère 3 / 1 point : L'organisation et les moyens que compte employer l'équipe de maîtrise d'œuvre pour assurer le suivi de chantier et parfaire les relations Maître d'œuvre/Maitrise d'ouvrage.

Sous-critère 4 / 3 points : Une sélection libre de trois à cinq références réalisées ou en cours de réalisation, avec indication de la nature de la mission de maîtrise d'œuvre exercée et des éléments descriptifs permettant d'apprécier tant l'importance de l'opération que sa complexité et sa qualité environnementale

La commission d'ouverture des plis propose de retenir l'offre la mieux-disante. Il s'agit du cabinet Houssais Architecture de La Roche-Derrien pour un montant HT de 96 500 €, soit 115 800 € TTC.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le cabinet Houssais Architecture de La Roche-Derrien pour un montant HT de 96 500 €, soit 115 800 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

## **2019-11-12-02 : Programme de voirie - Avenants**

Jean-Pierre MORVAN présente au Conseil Municipal les avenants au programme de voirie 2019 :

- lot n°1 (Terrassement) attribué à l'entreprise SETAP : + 19 245,60 € HT, soit + 14.89 %

Extension voirie Poulajou Braz :	14 785,60 € HT
Extension stationnement Route de Kerhuado :	3 960,00 € HT
Mise à niveau d'ouvrages Rue du Professeur Lesné :	500,00 € HT

Ce qui porte le montant total du marché à 148 495,60 € HT, soit 178 194,72 € TTC.

- lot n°2 (enrobés bitumeux) attribué à l'entreprise COLAS : + 4 939,00 € HT, soit + 4,11 %

Extension voirie Poulajou Braz :	4 939,00 € HT
----------------------------------	---------------

Ce qui porte le montant total du marché à 125 246,50 € HT, soit 150 295,80 € TTC.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de valider les avenants auprès de l'entreprise SETAP pour 19 245,60 € HT et de l'entreprise COLAS pour 4 939,00 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux avenants.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

### **2019-11-12-03 : Aménagement des entrées d'agglomération RD 6 - Avenants**

Jean-Pierre MORVAN présente au Conseil Municipal les travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre de l'aménagement de l'entrée d'agglomération « Route de Tréguier » sur la RD 6. Ces travaux correspondent à des aménagements demandés par le Département.

- Travaux suivant quantitatif : - 162,59 € HT
- Mise au point signalisation routière de la piste mixte : + 3 640,00 € HT
- Modification traitement enrobés de surface : - 419,42 € HT
- Raccordement de la piste mixte : + 1 431,30 € HT

Ce qui représente une plus-value de 3,12 %, soit 4 489,29 € HT.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de valider l'avenant aux travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération « route de Tréguier » sur la RD 6, pour un montant HT de 4 489,29 €.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'avenant.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

### **2019-11-12-04 : Tarifs 2020**

Marc BACUS, Adjoint aux finances, présente les tarifs 2020 proposés par la commission des finances réunie le 27 novembre 2019.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les tarifs 2020 comme suit :

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
Repas élève	de Louannec : tarif réduit (QF < à 699 €/mois)	2,23
	de Louannec : tarif normal	3,11
	hors Louannec : tarif réduit (QF < à 699 €/mois)	3,84
	hors Louannec : tarif normal	4,60
Repas professeur ou parent		5,52
<b>GARDERIE : Elèves de Louannec</b>		
QF < à 370 €/mois	de Louannec : 1er quart d'heure	0,55
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,11
371 € < QF < 535 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0,59
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,12
536 € < QF < 699 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0,63
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,13
700 € < QF < 999 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0,82
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,16
1 000 € < QF < 1 399 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0,90
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,18
1 400 € < QF < 1 799 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0,98
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,20
QF > à 1 800 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1,07
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,21
<b>GARDERIE : Elèves extérieurs à Louannec</b>		
QF < à 370 €/mois	de Louannec : 1er quart d'heure	0,87
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,17
371 € < QF < 535 €	de Louannec : 1er quart d'heure	0,94
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,19
536 € < QF < 699 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1,01
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,20
700 € < QF < 999 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1,31
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,26
1 000 € < QF < 1 399 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1,44
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,29
1 400 € < QF < 1 799 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1,57
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,31
QF > à 1 800 €	de Louannec : 1er quart d'heure	1,71
	de Louannec : quart d'heure suivant	0,34
<b>TAP - Temps d'Activité Périscolaire</b>		
tarif normal		10,00
tarif réduit (QF)		5,00
<b>LUDOTHEQUE MUNICIPALE (participation annuelle)</b>		20,20
<b>TARIF ESPACE JEUNES</b>		5,00
<b>PIEGE A FRELONS</b>		4,00

<b>LOCATION CENTRE DE LOISIRS - CARPONT</b>		
Jeton d'accès		12,20
Yoga	1 heure	4,6
Gymnastique	1 heure	8,8
Tennis de Table	1 heure	8,8
Salle Omnisports	1 heure	8,8
Jeton lumière (*)	½ heure	1,1
<b>TAXE D'ASSAINISSEMENT</b>		
<b>Dépôt en zone de remblais : le m<sup>3</sup></b>		15,00
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>	agent catégorie B	28,00
	agent catégorie C	25,00
	contractuel catégorie C	21,00
<b>Tarif horaire</b>	pour tiers ou hors commune	35,00
	Tarif intervention EHPAD	26,00
	Location Horaire du Tracto Pelle pour Collectivité	35,00
<b>LOCATION PODIUM</b>		
Location		117,50
Transport (par heure)		76,10

<b>PHOTOCOPIE et NUMERISATION</b>	l'unité	0,30
-----------------------------------	---------	------

<b>FOYER</b>		
Arrhes	20 % du montant de la location	
<b>Facturation vaisselle cassée ou non restituée</b>	Verre à pied (vin-eau) - Flûte à champagne	2,25
	Tasse à café	9,60
	Assiette plate 27cm	17,90
	Assiette plate 24cm - Assiette creuse 21cm	13,30
	Assiette à dessert 20cm	12,80
	Fourchette	2,50
	Couteau	4,90
	Cuillère	2,35
	Petite cuillère	1,75
	Couteau à poisson - Fourchette à poisson	3,00
	Louche	13,50
	Légumier 24cm	15,60
	Soupière 24cm	23,40
	Plat ovale	12,80
	Corbeille à pain en inox	7,90
	Ménagère sel et poivre	10,80
	Ramequin 10cm	2,25
	Ramequin 8,5cm	1,45
	Verseuse	34,00
	Plateau	12,80

<b>HIVERNAGE AU LEN &amp; MOUILLAGES A NANTOUAR</b>		
LEN - Hivernage à partir du 15/09	Sur chaîne mère	85,00
	Sur le Kin	45,00
Mouillage à Nantouar		105,00

<b>CIMETIERE</b>		
<b>Vente Caveaux</b>		
Vente Caveautin (Cav'Urne ~ ½ caveau)		297
Vente Caveau 2 cases		1030
Vente Caveau 3 cases		1471
<b>Locations-Concession</b>		
Location Colombarium 1 case (3 urnes)	5 ans	238
	10 ans	476
	15 ans	624
	20 ans	773
	30 ans	1071
Concession 2m <sup>2</sup> (Caveaux)	15 ans	71
	20 ans	91
	30 ans	131
	50 ans	202
Concession 1m <sup>2</sup> (Caveautins)	15 ans	35
	20 ans	45
	30 ans	66
	50 ans	101
<b>Prestations</b>		
Creusement de fosse	Creusement normal	100
	Surcreusement	131
Ouverture	Caveau	59
	Caveautin	29
	Case Colombarium	21
Inhumation-Exhumation		58
Plaque granit à graver pour "jardin du souvenir"		31
Renouvellement des caveaux : ajouter le prix de concession au prix du caveau en fonction de la durée choisie		

<b>DROIT DE PLACE (Marché) - Le mètre linéaire ponctuel</b>	0,80
Le mètre linéaire - abonnement 1 mois	2,76
Le mètre linéaire - abonnement 1 trimestre	8,17
Le mètre linéaire - abonnement 1 an	30,63

**SALLES DU FOYER :**

	Salle 1	Salle 2 cuisine + vaisselle	Salles 1+2 cuisine + vaisselle	Salle 3	Salle 4	Cuisine  +vaisselle	Scène et équipement	Sonorisation mobile
Du Lundi au Vendredi								
Location durée courte (2 heures)	92,00 €	64,00 €	117,00 €	5,40 €	5,40 €			
Association de Louannec sans manifestation payante	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
Association de Louannec	137,50 €	96,50 €	176,00 €	Gratuit	Gratuit	37,00 €	100,00 €	20,00 €
Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)	398,00 €	278,00 €	508,00 €	26,00 €	26,00 €	100,00 €	265,00 €	53,00 €
Particulier de Louannec	275,00 €	193,00 €	352,00 €	18,00 €	18,00 €	74,00 €	184,00 €	37,00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)	459,00 €	321,00 €	587,00 €	30,00 €	30,00 €	123,00 €	306,00 €	61,00 €
Particulier et association extérieur	398,00 €	278,00 €	508,00 €	26,00 €	26,00 €	107,00 €	265,00 €	53,00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant	551,00 €	385,00 €	704,00 €	36,00 €	36,00 €	147,00 €	367,00 €	74,00 €
Samedi et Dimanche								
Association de Louannec : 1ère location	137,50 €	96,50 €	176,00 €	Gratuit	Gratuit	37,00 €	100,00 €	20,00 €
Association de Louannec : location suivante	357,50 €	250,90 €	457,60 €	23,40 €	23,40 €	96,20 €	239,20 €	48,10 €
Professionnel sans entrée ou repas payant (ex: Banques, Groupama,...)	517,00 €	361,00 €	660,00 €	34,00 €	34,00 €	130,00 €	345,00 €	69,00 €
Particulier de Louannec	358,00 €	251,00 €	458,00 €	23,00 €	23,00 €	96,00 €	239,00 €	48,00 €
Professionnel de Louannec avec entrée ou repas payant (ex: avec traiteur)	597,00 €	417,00 €	763,00 €	39,00 €	39,00 €	160,00 €	398,00 €	80,00 €
Particulier et association extérieur	517,00 €	362,00 €	661,00 €	34,00 €	34,00 €	139,00 €	345,00 €	69,00 €
Professionnel extérieur à Louannec avec entrée ou repas payant	716,00 €	501,00 €	915,00 €	47,00 €	47,00 €	192,00 €	477,00 €	96,00 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 18/12/2019

## 2019-11-12-05 : Budget commune / Décision modificative n° 4

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les besoins de crédits supplémentaires et de virements de crédits :

- Régularisation d'écriture : Révision du PLU imputée au 2031 au lieu du 202 = 39 761 €
- Intégration des frais d'études = 28 557,00 €
- Transfert du chapitre 23 au chapitre 21 = 95 000 €
- Manque de crédits au chapitre 011 / Recettes supplémentaires = 35 000 €
- Transfert du compte 657362 au 657361 = 15 000 €
- Manque de crédits au chapitre 012 / Remboursement rémunération personnel = 50 000 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

COMMUNE	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>95 000,00</b>	<b>163 318,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 318,00</b>
D-202 : Frais réalisation document urbanisme		39 761,00		
R-2031 : Frais d'études				39 761,00
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>39 761,00</b>		<b>39 761,00</b>
D-2152 : Installations, matériel et outillage		14 431,00		
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains		4 800,00		
D-21318 : Autres bâtiments publics		4 128,00		
D-2135 : Installations générales,...		5 198,00		
R-2031 : Frais d'études				28 557,00
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>28 557,00</b>		<b>28 557,00</b>
21318 - Bâtiments publics		5 000,00		
2152 - Installations de voirie		30 000,00		
21532 - Réseaux d'assainissement		5 000,00		
2158 - Autres installations & outillages techniques		20 000,00		
2182 - Matériel de transport		25 000,00		
2183 - Matériel de bureau et informatique		5 500,00		
2184 - Mobilier		3 000,00		
2188 - Autres immobilisations corporelles		1 500,00		
<b>21 - Immobilisation corporelles</b>		<b>95 000,00</b>		
2313 - Immos en cours / constructions	95 000,00			
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>95 000,00</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>85 000,00</b>
60628 - Autres fournitures non stockées		15 000,00		
6135 - Locations mobilières		10 000,00		
61551 - Entretien matériel roulant		4 000,00		
6156 - Maintenance		6 000,00		

<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>35 000,00</b>		
74121 - Dotation de solidarité rurale				20 000,00
<b>74 - Dotations &amp; participations</b>				<b>20 000,00</b>
70323 - Redevance Occupation DP				15 000,00
<b>70 - Produits des services</b>				<b>15 000,00</b>
657361 - Subvention Caisse des écoles		15 000,00		
657362 - Subvention CCAS	15 000,00			
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>		
6413 - Personnel non titulaire		50 000,00		
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>50 000,00</b>		
6419 - Remboursement rémunération personnel				50 000,00
<b>013 - Atténuations de charges</b>				<b>50 000,00</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>153 318,00</b>		<b>153 318,00</b>

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

### **2019-11-12-06 : Budget Camping / Décision modificative n° 3**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les besoins de crédits supplémentaires au chapitre 012 – charges de personnel.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

<b>CAMPING</b>	<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>		
6411 - Salaires		22 000,00		
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>22 000,00</b>		
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>22 000,00</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>16 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>6 000,00</b>
2313 - Constructions	16 000,00			
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>16 000,00</b>			
1311 - Etat & établissements nationaux				6 000,00
<b>13 - Subventions d'investissement</b>				<b>6 000,00</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>22 000,00</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>-16 000,00</b>		<b>-16 000,00</b>	

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

**2019-11-12-07 : Admissions en non valeur / budget camping**

A la demande de la trésorière de Lannion, le Maire présente une admission en non valeur sur le budget camping d'une valeur de 124,25 € (titres n° 2002/70 et 2015/105).

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADMET** en non valeur la somme de 124,25 € correspondant aux titres n° 2002/70 et 2015/105.

Cette somme sera imputée à l'article 6541 du budget camping 2019.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

**2019-11-12-08 : Admissions en non valeur / budget caisse des écoles**

A la demande de la trésorière de Lannion, le Maire présente une admission en non valeur sur le budget caisse des écoles d'une valeur de 814,03 € :

- compte 6541 : 214,20 €      - compte 6542 : 599,83 € (effacement de dette)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADMET** en non valeur la somme de 814,03 €.

Cette somme sera imputée au budget Caisse des Écoles 2019 de la façon suivante :

- 6541 : 214,20€      - 6542 : 599,83 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

**2019-11-12-09 : Budget Caisse des écoles / Décision modificative n° 1**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les besoins de crédits supplémentaires au chapitre 012 – charges de personnel.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

CAISSE DES ÉCOLES	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 500,00</b>		
60623 - Alimentation	3 500,00			
<b>011 - Charges à caractère générale</b>	<b>3 500,00</b>			

6413 – Personnel non titulaire		3 500,00		
<b>012 – Charges de personnel</b>		<b>3 500,00</b>		
<b>TOTAUX</b>		<b>0,00</b>		<b>-0,00</b>

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 12/12/2019

### **2019-11-12-10 : Appui pour la délégation de la compétence eau potable au Syndicat d'eau du Trégor**

Dans le cadre de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Le Syndicat d'Eau du Trégor a demandé à Lannion Trégor Communauté de lui donner la délégation de l'intégralité de la compétence eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin de préserver un service de proximité, le Syndicat demande également aux communes d'appuyer cette position auprès de LTC.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de soutenir le Syndicat d'Eau du Trégor dans sa démarche et demande à Lannion Trégor Communauté de donner la délégation de l'intégralité de la compétence eau potable au Syndicat d'Eau du Trégor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 30/01/2020

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **2019-11-12-11 : Clôture du budget lotissement Penker**

Le Maire rappelle que l'excédent du budget du lotissement Penker a été reversé au budget communal en 2017. Il convient à présent de clôturer le budget du lotissement Penker.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de clôturer le budget du lotissement Penker.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 18/12/2019

### **2019-06-06-12 : Complexe sportif / demande de DETR**

Le Maire présente le projet du Complexe Sportif à Poulajou Braz. Ce projet pour un coût HT de travaux estimé à 1 700 000 €, sera phasé en 4 tranches. Le cabinet Houssais Architecture de La Roche Derrien a été retenu pour la maîtrise d'œuvre.

La première phase à réaliser en 2020 est constituée de l'aménagement des 2 terrains de football (phase 1) pour un coût HT de 510 590 € (estimation du 09/09/19 réalisée par Sport Concept, assistant à maîtrise d'ouvrage).

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de solliciter la DETR 2020, à hauteur de 30 %, au titre des équipements sportifs pour les travaux d'aménagement d'un Complexe Sportif – Phase 1 – à Poulajou Braz.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

<b>COMPLEXE SPORTIF - Phase 1</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>510 590 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>510 590 €</b>
		Contrat territoire	50 000 €
Terrain honneur	301 329 €	DETR	153 177 €
Terrain annexe	209 261 €	Autofinancement	307 413 €

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 18/12/2019

### **2019-11-12-13 : Convention de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**

Dans le cadre du transfert à Lannion Trégor Communauté de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, il est prévu une délégation de la compétence aux communes pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de délégation de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines avec Lannion Trégor Communauté.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 18/12/2019

NOM - Prénom Fonction	Pouvoir	Signature
<b>EGAULT</b> Gervais Maire		
<b>MORVAN</b> Jean-Pierre Adjoint au Maire		
<b>MICHEL</b> Nicole Adjointe au Maire		
<b>BACUS</b> Marc Adjoint au Maire		
<b>VAISSIE</b> Pierre Adjoint au Maire		
<b>PARZY</b> Guy Adjoint au Maire		
<b>RENAUD</b> Éric Conseiller Municipal		
<b>CRAVEC</b> Sylvie Conseillère Municipale	Excusée	
<b>BODIOU</b> Pascal Conseiller Municipal		
<b>GANNAT</b> Dominique Conseillère Municipale		
<b>LEGENBRE</b> Karine Conseillère Municipale		
<b>ROUSSIAU</b> Xavier Conseiller Municipal	Donne pouvoir à VAISSIE Pierre	
<b>LE BARS</b> Nadia Conseillère Municipale		
<b>ZEGGANE</b> Émilie Conseillère Municipale		
<b>KERGADALLAN</b> Loïc Conseiller Municipal	Donne pouvoir à BODIOU Pascal	
<b>RICHARD</b> Marie-Paule Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Gervais EGAULT	
<b>COGNEAU</b> Emmanuel Conseiller Municipal		
<b>PAGE</b> Danièle Conseillère Municipale		